



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ACTIONS ET MESURES**

*pour améliorer la qualité  
de l'air extérieur*

**14 OCTOBRE 2022**

# SYNTHÈSE

*chiffres nationaux 2021 et actions  
engagées en faveur de la qualité de l'air*

## Chiffres saillants du bilan de la qualité de l'air extérieur en France pour l'année 2021

Chaque année, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires publie le bilan de la qualité de l'air extérieur en France.

Ce bilan confirme que la qualité de l'air s'améliore : les émissions ainsi que les concentrations moyennes annuelles des principaux polluants sont en baisse. Ces progrès font suite à la mise en œuvre depuis plusieurs années de stratégies et plans d'action dans différents secteurs d'activité. Toutefois, si les dépassements des seuils réglementaires en matière de qualité de l'air pour la protection de la santé affectent des zones moins étendues et moins nombreuses, un certain nombre d'entre eux persistent, notamment lors des épisodes de pollution. La poursuite et le renforcement des politiques publiques en faveur de la qualité de l'air demeurent indispensables pour assurer la protection de la santé de la population.

### BAISSE DES ÉMISSIONS ET DES CONCENTRATIONS POUR LA PLUPART DES POLLUANTS

Sur la période 2000-2021, les émissions françaises de la plupart des polluants réglementés ont diminué (oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>), particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM<sub>10</sub>) et inférieur à 2,5 µm (PM<sub>2,5</sub>), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)). Par ailleurs, sur la même période, les concentrations moyennes annuelles de ces mêmes polluants baissent et les dépassements des seuils réglementaires de qualité de l'air pour la protection de la santé af-

fectent des zones moins étendues et moins nombreuses. En 2021, le nombre d'agglomérations concernées par des dépassements des seuils réglementaires fixés pour le NO<sub>2</sub> et les PM<sub>10</sub> reste limité (5 pour le NO<sub>2</sub> et 4 pour les PM<sub>10</sub>). Les grandes agglomérations (plus de 250 000 habitants) et, dans une moindre mesure, celles de taille moyenne (50 000 à 250 000 habitants) sont les plus concernées par ces dépassements, notamment pour le NO<sub>2</sub> sur des stations situées à proximité du trafic routier).

### ÉPISODES DE POLLUTION

La qualité de l'air fluctue du fait des conditions météorologiques qui peuvent engendrer l'accumulation de polluants dans l'air. L'année 2021 a été ainsi marquée par un épisode de pollution aux particules PM<sub>10</sub> d'ampleur nationale et des épisodes de pollution avec des apports de poussières désertiques. Des épisodes de pollution à l'ozone (O<sub>3</sub>) plus restreints sont également observés en métropole. Les concentrations élevées mesurées durant ces épisodes contribuent en partie aux dépassements de seuils réglementaires de qualité de l'air fixés pour la protection de la santé humaine. Par ailleurs, l'année 2021 est marquée par l'absence d'épisode de pollution d'ampleur nationale à l'ozone, une première depuis quatre ans.

### RÉVISION DES SEUILS RÉGLEMENTAIRES

Dans l'optique de renforcer la protection de la santé des populations, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié en septembre 2021 de nouvelles lignes directrices incluant des seuils de référence actualisés pour six polluants atmosphériques, qui seront le socle de la révision à venir des directives européennes. Dans ce contexte, et au regard du nombre d'agglomérations potentiellement concernées par un dépassement des seuils de l'OMS, la poursuite et le renforcement des politiques publiques en faveur de la qualité de l'air demeurent plus que jamais indispensables.

# Actions engagées en matière de qualité de l'air en 2021

En 2021, le Gouvernement a travaillé à la mise à jour de son plan national de réduction des émissions de polluants (PREPA) afin de poursuivre les mesures nationales en faveur de la réduction des émissions de polluants dans tous les secteurs d'activité. Le bilan du PREPA actuel est positif et les lois récentes (loi d'orientation des mobilités de 2019 et loi climat et résilience de 2021) ont fourni les outils réglementaires permettant de renforcer les politiques nationales et locales en matière de qualité de l'air. Par ailleurs, le plan national chauffage au bois domestique, sorti en 2021, vise la division par deux des émissions de particules engendrées par une mauvaise combustion du bois.

## LES AIDES POUR SOUTENIR LES ACTIONS

- Une vingtaine de plans de protection de l'atmosphère (PPA) en cours de révision.
- Une vingtaine de plans territoriaux chauffage au bois domestique en cours d'élaboration.
- 11 zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) : les agglomérations de Paris, Lyon, Grenoble, rejointes en 2021 par les agglomérations de Rouen, Reims, Strasbourg, et en 2022 par les agglomérations de Nice, Aix-Marseille, Saint-Étienne, Toulouse et Montpellier. La loi climat et résilience programme l'extension du dispositif à toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants d'ici le 31 décembre 2024 (33 agglomérations supplémentaires).
- Plus de 23 millions de vignettes Crit'Air délivrées depuis l'ouverture du dispositif dont 2 537 658 au cours de l'année 2021.

## LES AIDES DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'AIR

### CRÉDITS FEUILLE DE ROUTE QUALITÉ DE L'AIR (OPÉRÉS PAR L'ADEME)

26 M€ devraient être consommés entre 2019 et 2022 par les collectivités. 75 % des projets financés sont portés par des collectivités, 15 % par des entreprises et 10 % par des associations, CCI, etc. Près de 80 % des projets soutenus (en montant d'aides) ont porté sur la réduction des émissions du transport principalement routier,

dans quelques cas fluvial ou maritime et sur le développement des mobilités actives. 10 % des aides concernent des actions de sensibilisation et d'animation via le financement de postes de chargés de mission qualité de l'air ou mobilité. Enfin, 10 % des aides concernent la réduction des émissions liées à la gestion des déchets, au brûlage des déchets verts, à la réduction des émissions de l'industrie, du résidentiel ou à la prise en compte de la qualité de l'air dans des opérations d'urbanisme.

### LE FONDS AIR BOIS

19 774 appareils de chauffage au bois ont été renouvelés. Ce dispositif vise à accélérer le renouvellement des anciens appareils domestiques de chauffage au bois par des appareils performants d'un point de vue énergétique et environnemental. Ces fonds accompagnent la mise en œuvre des plans d'actions territoriaux chauffage au bois domestique. Le montant total du dispositif à l'échelle nationale est de 46,8 M€, pour la période 2012-2026. Le plan chauffage au bois prévoit un abondement du fonds air bois de 3 à 6 M€ par an sur 2022-2026.

### LE DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV'

Ce dispositif a été étendu aux propriétaires occupants aux revenus intermédiaires et supérieurs en janvier 2021 et à l'ensemble des propriétaires bailleurs en juillet 2021. Plus de 644 000 primes ont été attribuées en 2021 pour un montant d'aides de 2,06 Md€.

### BONUS ÉCOLOGIQUE ET PRIME À LA CONVERSION

270 000 bonus écologiques (1 Md€) et 113 000 primes à la conversion pour les véhicules (293 M€) ont été attribués en 2021. Les montants de la prime à la conversion des véhicules sont renforcés pour les ménages aux revenus les plus modestes (2 et 5 premiers déciles de revenu fiscal de référence par part). Pour ces ménages, le montant total des aides pour acquérir une voiture neuve électrique pouvait atteindre jusqu'à 12 000 € au premier semestre 2021 et 11 000 € au deuxième semestre.

### PLAN VÉLO

2,7 millions de vélos ont été vendus en 2021 en France. On compte 73 700 km de pistes cyclables en 2021 (+7%). 80 % des pistes cyclables aménagées de manière temporaire lors de la crise sanitaire ont été pérennisées. L'année 2021 confirme les actions menées en faveur du vélo avec un accompagnement des collectivités pour engager une politique dédiée sur leur territoire : davantage de stationnements vélo, apprentissage du vélo pour les adultes ou écoliers, etc.



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*